



CIRGL

Rencontre à Brazzaville entre Denis Sassou N'Guesso, Joseph Kabila et Joao Lourenço



Denis Sassou N'Guesso, Joseph Kabila et Joao Lourenço au Palais du peuple de Brazzaville, le 9 décembre

Un peu plus d'un mois après la tenue dans la capitale congolaise de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs, les chefs d'Etat du Congo, Denis Sassou N'Guesso, de la République démocratique

du Congo, Joseph Kabila Kabange, et de l'Angola, Joao Manuel Lourenço Gonçalves, ont tenu un mini-sommet à Brazzaville, le 9 décembre.

La situation dans la sous-région a été au

cœur de cette rencontre durant laquelle les trois dirigeants ont aussi réitéré leur volonté d'œuvrer à la consolidation des relations qui unissent leurs pays.

P 16

RAPPORT DE HRW

« Telema Ekoki » appelle à l'action des Congolais

Prenant acte du dernier rapport de Human Right Watch (HRW), le mouvement politico-citoyen a indiqué, dans un appel lancé le 8 décembre, que le régime de Kinshasa serait en guerre contre le peuple congolais. « Pas seulement pour confisquer le pouvoir d'État par la force mais prêt à tout pour mâter l'esprit de révolte de ce peuple si fier et si meurtri », lit-on.

« Telema Ekoki » estime que le moment est venu pour tous les citoyens d'aller au-delà des diagnostics de la situation catastrophique dans laquelle est plongé le pays et d'agir pour que le changement s'impose.

Page 2

EXÉCUTION DU PROJET BUKANGA LONZO

La Licoco révèle les dessous des cartes



La production de Bukanga Lonzo se fait toujours désirer

Dans sa publication du 9 décembre, la Ligue congolaise de lutte contre la corruption (Licoco) confirme, sur base du rapport d'audit du ministère des Finances, la main basse faite sur les fonds alloués au projet avec, en toile de fond, le comportement peu orthodoxe dans l'engagement de certaines dépenses. LONG révèle des pratiques de corruption dans le chef des responsables

d'Africom Commodities Ltd, en complicité avec certaines autorités congolaises impliquées dans l'exécution du dit projet.

Un contrôle parlementaire sur la gestion du projet chiffré à 150 millions de dollars est réclamé en plus de l'interpellation des autorités politiques impliquées.

Page 5

ATTAQUE DES CASQUES BLEUS À BENI

Les Fardc et la Monusco préparent la riposte

Après l'attaque du 7 décembre d'une base de la Mission onusienne en territoire de Beni (Nord-Kivu) par des présumés ADF ayant provoqué la mort de quinze Casques bleus, la Monusco et les Fardc sont en train de mutualiser leurs efforts dans la perspective d'organiser une contre-offensive.

La riposte conjointe se veut « musclée, méthodique et foudroyante », à en croire le capitaine Mak Hazukay, porte-parole des opérations Sokola 1.

Selon des sources sécuritaires, après cette attaque, les présumés ADF se seraient repliés à



Des Casques bleus de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC

plus ou moins 13 km vers Medina, leur quartier général.

Page 3

RAPPORT DE HRW

Telema Ekoki appelle à l'action des Congolais

Le mouvement politico-citoyen estime que le moment serait venu pour tous les citoyens d'aller au-delà des diagnostics sur la situation catastrophique dans laquelle est plongé le pays et agir pour que le changement s'impose.

Dans un appel du 8 décembre, le mouvement politico-citoyen Telema Ekoki a dit prendre connaissance, sans surprise, du contenu gravissime du rapport de Human Right Watch (HRW), rendu public au début du mois et faisant état de la haute trahison du président Kabila « qui, accumulant chaque jour qui passe des forfaitures contre le peuple congolais, a commis un crime odieux de plus contre la nation congolaise, en sous-traitant les rebelles du mouvement de proxy filo-rwandais nommé M23, pour en faire une milice supplétive des Fardc et de la police nationale congolaise, afin de réprimer les manifestations pacifiques de l'opposition non armée qui, en septembre, octobre et novembre 2016 se mobilisait contre la violation intentionnelle de la Constitution ». Connus pour leur violence sanguinaire, a noté ce mouvement, les rebelles du M23, défaits par une coalition armée internationale et la Monusco, se sont réfugiés en Ouganda et au Rwanda afin d'échapper aux poursuites pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, demeurant ainsi à la disposition, comme un réservoir de mercenaires, aussi bien de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi que de M. Kabila lui-même.

Telema Ekoki rappelle également les révélations des enquêtes antérieures, qui ont

accusé les officiers congolais d'armer ces rebelles du M23 pour semer désolation dans la population congolaise. « Il y a quelques années déjà, le groupe des experts de l'ONU sur la RDC, dont faisait partie l'estimé Michael Sharp, éliminé dans des circonstances troublantes au Kasai en 2016, avait mis en exergue et dénoncé la complicité du général Amisi Tango Four, accusé d'armer les M23 en lui vendant les stocks d'armes des Fardc. Selon le rapport très détaillé de HRW, c'est le même général Amisi Tango Four, resté impuni, qui est cité comme le recruteur des rebelles du M23 stationnés en Ouganda et Rwanda. Après les avoir travestis illégalement avec les uniformes de la PNC », a regretté Telema Ekoki. L'organisation a noté que « cette légion étrangères supplétive a été grassement payée pour tuer les Kinois et les Lushois, à l'occasion de la tenue des manifestations populaires pacifiques de l'opposition, fin 2016 ».

S'indigner, se révolter, s'assumer
Après avoir décrit cette situation ainsi que d'autres encore, le mouvement politico-citoyen fait observer aux Congolais qu'ils sont des esclaves dans leur propre pays. « Suivez ce qui se passe dans cette Assemblée nationale de la honte, issue du hold-up électoral de 2011, dont ce régime liberticide voudrait pérenniser les équilibres par l'adoption d'une loi électorale censitaire, qui exclut les vrais représentants du peuple et qui voudrait nous ramener à l'époque du MPR / PPRD parti état par l'introduction de seuils d'éligibilité anti-constitutionnels, sataniques et surtout incompatibles avec la



Les jeunes de Telema Ekoki pendant une manifestation

géopolitique multiethnique de notre pays », a relevé Telema Ekoki qui souligne que les équilibres de l'Accord politique de Pretoria, fondation de l'actuelle Constitution, sont piétinés alors que l'Accord politique de la Saint-Sylvestre demeure inappliqué à ce jour.

Telema Ekoki, le régime de Kinshasa serait en guerre contre le peuple congolais, pas seulement pour confisquer le pouvoir d'Etat par la force mais prêt à tout pour mater l'esprit de révolte de ce peuple si fier et si meurtri. Cette association pense que le régime continue à s'enrichir honteusement, brandant les richesses naturelles du pays, sa terre, mais aussi l'argent du contribuable congolais qu'il considère comme un citron qu'on presse à fond pour l'abandonner ensuite à sa misère. Le mouvement politico-citoyen estime qu'il est temps pour que chaque composante de la nation congolaise s'inspire de sa situation pour réclamer son dû. Il

s'indigne également du fait que la communauté internationale, le Conseil de sécurité de l'ONU, à l'unisson avec les évêques catholiques, s'accommodent du travail de l'actuel chef de l'Etat « au point de lui faire un cadeau d'une année de plus de pouvoir prétendument légitimé par un Accord politique inappliqué, en échange d'un faux calendrier électoral qui contient dix-sept contraintes et qui est déjà caduc car, à peine pondu par une soi-disant Commission électorale nationale indépendante, certaines de ses échéances sont déjà dépassées et son financement est toujours incomplet ». La déclaration relève que des leaders de l'opposition dont le nombre ne fait qu'accroître sont toujours détenus et les manifestations pacifiques de l'opposition et des mouvements citoyens systématiquement interdites. Quant aux medias publics, poursuit la déclaration, ils sont des organes de propagande au service du régime et aucun

droit fondamental n'est garanti et le plus important de tous, celui de la liberté d'expression, est le plus réprimé. Telema Ekoki pense que dans ce contexte, il est impossible que des élections libres et démocratiques puissent se tenir. Ce qui l'amène à lancer un appel à l'action populaire. « Indignez-vous, chers frères congolais, car ils vous mentent, encore une fois. Indignez-vous, chers Congolais, car sous d'autres cieux, les peuples assument leur responsabilité face à l'histoire et ils arrivent ainsi à arracher leur libération. Armons-nous de notre indignation pour trouver le courage de briser les chaînes de cette dictature sanguinaire et son système d'asservissement, avant que la gorge insatiable de la bête ne dévore complètement notre Congo, émiettant, balkanisant, vendant la seule patrie que nous avons », a souligné ce mouvement.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :
Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions :
Clotilde Ibara
Secrétaire des rédactions adjoint :
Christian Brice Elion
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounou
Service Société : Parfait Wilfried Dou-niama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampou-

la (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Meryll Mezath
(Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Errhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

iCoordonnateur Général : Rachyld Badila
Coordonnateur Adjoint du suivi des Services Généraux : Jules César Olebi
Chef de section électricité et froid :
Siméon Ntsayouolo
Chef de section transport : Jean Bruno Ndokagnia
Assistante : Sylvia Addhas
DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines :
Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gues-

so, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émile Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ATTAQUE CONTRE LES CASQUES BLEUS À BENI

La Monusco et les Fardc préparent une réponse conjointe

L'opération lancée par des présumés rebelles ougandais des ADF contre une base de la compagnie opérationnelle de la Force de la Monusco à Semuliki, dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), a occasionné la mort, le 7 décembre, d'au moins quatorze Casques bleus et de cinq soldats de l'armée nationale.

Le 7 décembre restera une journée chargée de souvenirs macabres pour les Casques bleus de la Monusco positionnés au niveau de Semuliki, en plein « triangle de la mort » en territoire de Beni au Nord-Kivu. Ces hommes de troupe ont vu quelques-uns de leurs collègues être brutalement arrachés à la vie à la suite d'un affrontement armé. Des tirs à l'arme lourde ont, en effet, crépité aux heures du crépuscule dans cette zone réputée dangereuse qui se prolonge sur l'axe Mbau-frontière ougandaise. Le bilan est très lourd pour la mission onusienne en RDC qui a perdu près de quinze Casques bleus au cours de cette attaque perpétrée sur leur base par des présumés rebelles ougandais des ADF. Trois



Des Casques bleus de la Monusco

ont été portés disparus tandis que cinquante-trois autres blessés ont été médicalement pris en charge. Jamais une mission onusienne dans le monde n'a subi une telle attaque qui reste sans précé-

dent dans l'histoire de l'ONU en termes de victimes et des blessés. Cette attaque apparemment planifiée aurait débuté, d'après des sources militaires, en fin de journée. Pendant près de quatre

heures et dans un black-out total, sans contact avec leur direction, les éléments de la Monusco, pris par surprise, étaient obligés de riposter. Les assaillants voulaient, avec cet assaut, prendre

le contrôle de cette base opérationnelle de la Brigade d'intervention de la Monusco, sans succès. Les éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc), positionnés de l'autre côté du pont Semuliki au PK40, à une dizaine de kilomètres, étaient bien obligés d'intervenir. Le porte-parole de l'opération Sokola 1 à Beni a confirmé le secours apporté aux forces de la Monusco par des soldats congolais qui a permis de minimiser les dégâts. « C'est la position de la Monusco qui a été attaquée, nous sommes venus en renfort (...) », a précisé le capitaine Mak Hazukay qui parle de soixante-douze rebelles ougandais de l'ADF abattus et un militaire tué dans les rangs des Fardc (cinq selon d'autres sources). Aux dernières nouvelles, il nous revient que le commandant de la force de la Monusco s'est rendu sur place pour évaluer la situation en matière de sécurité dans la région et coordonner une réponse de la mission onusienne en synergie avec les Fardc.

Alain Diasso

MORT DES CASQUES BLEUS EN RDC

Le président tanzanien fort «attristé»

John Magufuli s'est dit «choqué» et «attristé» par l'attaque en République démocratique du Congo contre une base de casques bleus tanzaniens qui a fait au moins quinze morts et cinquante-trois blessés, dans un communiqué publié dans la nuit du 8 au 9 décembre.

Le président «a reçu avec un grand choc et une profonde tristesse la nouvelle de la mort de quatorze membres des Forces de défense du peuple tanzanien qui participaient à une opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo», a indiqué le communiqué en swahili. «En plus de ceux qui sont morts, quarante-quatre autres ont été blessés tandis qu'on est sans nouvelles de deux autres», a ajouté ce communiqué.

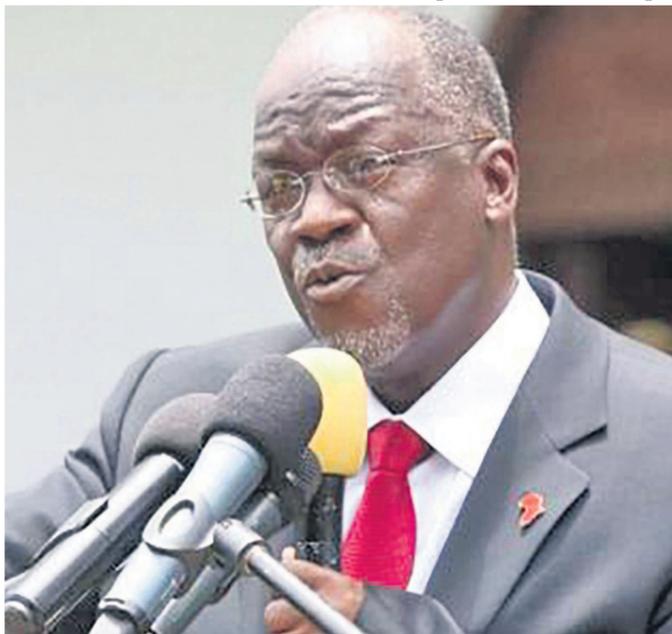
L'ONU avait d'abord évoqué un bilan de quatorze morts, avant de le faire évoluer dans la nuit à au

moins quinze morts et cinquante-trois blessés, en précisant que tous les morts étaient tanzaniens. «Je suis très choqué et très attristé d'apprendre la mort de nos jeunes, de braves soldats et des héros qui ont perdu leur vie dans l'accomplissement de leur mission de paix chez nos voisins de la RDC», a insisté M. Magufuli, cité dans le communiqué.

Cette attaque est la pire subie par des Casques bleus depuis vingt-quatre ans. Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, s'est déclaré «indigné» face à ce «crime de guerre». D'après les archives de l'AFP, une force onusienne n'avait pas subi

une opération aussi meurtrière depuis la mort de vingt-quatre Casques bleus pakistanais à Mogadiscio, le 5 juin 1993. Il s'agit aussi de l'attaque la plus meurtrière contre la force onusienne dans l'ex-Zaïre (Monusco) depuis son déploiement en 1999.

L'ONU attribue la responsabilité de l'attaque



John Magufuli

aux ADF (Allied Defense Forces, Forces démocratiques alliées), un groupe armé ougandais musulman actif dans le Nord-Kivu, un État de la RDC frontalier de l'Ouganda. Les assaillants ont visé une base de la Monusco tenue par un contingent tanzanien, le 7 décembre, à la tombée de la nuit à Semuliki, dans l'est de la RDC, selon des sources onusiennes. Repliés en forêt, les ADF combattent depuis le Nord-Kivu le pouvoir du président ougandais Yoweri Museveni, au pouvoir depuis vingt-sept ans.

AFP

MALNUTRITION

Plus de cent mille enfants congolais meurent chaque année

L'information a été livrée par l'Unicef dont les statistiques révèlent également que six millions d'enfants souffrent de retard de croissance et deux millions de malnutrition aiguë.

La malnutrition est un problème de santé publique en République démocratique du Congo (RDC), touchant des millions d'enfants. Chaque année, indique l'Unicef, cent soixante mille enfants dans le pays meurent de causes liées à la malnutrition. La situation préoccupe aussi bien le gouvernement que les partenaires impliqués dans la lutte contre ce fléau qui aggrave la mortalité infantile. Pour y faire face, le représentant par intérim de l'Unicef en RDC, le Dr Tajudeen Oyewale, a indiqué, dans un communiqué de presse, que le gouvernement, avec l'appui de son institution et de la Banque mondiale, a rassemblé tous les acteurs techniques et financiers autour d'un engagement commun pour la réduction de la malnutrition chronique dans le pays.

C'est dans ce contexte que le Narratif commun de lutte contre la malnutrition a été créé, sous le leadership du ministère de la Santé publique en vue de mener une synergie d'actions de tous les acteurs et secteurs impliqués dans le domaine de la nutrition. En effet, il est important d'agir en prévenant les cas de malnutrition chronique chez les jeunes femmes et les nourrissons en priorité pour

réduire la mortalité infantile, améliorer la santé des enfants et garantir le développement individuel, social et économique du pays.

La malnutrition est non seulement un problème de santé mais aussi économique, comme l'a reconnu le directeur des Opérations de la Banque mondiale en RDC. «La malnutrition chronique entraîne des pertes irréversibles en capital humain qui contribuent à la réduction de la productivité économique. Les enfants malnutris durant la petite enfance présentent des déficiences cognitives et des résultats scolaires plus modestes. À plus long terme, le retard de croissance entraîne une perte de 10 à 17 % du salaire perçu au cours de la vie active. Cela mène à des pertes économiques importantes, de l'ordre de 3 à 8 % du produit intérieur brut.», a-t-il indiqué.

L'Unicef pense que pour générer une diminution générale et durable des taux de malnutrition auprès des enfants de moins de 5 ans, il faut mobiliser davantage de ressources, renforcer le leadership de la nutrition. Il est aussi question de rendre actif le mécanisme de coordination au niveau élevé qui inclut tous les secteurs-clés mais également intégrer la nutrition dans différents plans de développement du pays, notamment dans les plans de développement agricole, sécurité alimentaire et l'éducation.

Aline Nzuzi

AFRIQUE CENTRALE

Milices et braconniers exercent une «pression énorme» sur la faune

Groupes armés et braconniers exercent une «pression énorme» sur les espèces sauvages, notamment les éléphants, dans les aires protégées d'Afrique centrale, révèle une nouvelle étude publiée le 8 décembre.

Selon le rapport de l'ONG Traffic, qui se concentre sur trois parcs nationaux aux confins de la République démocratique du Congo (RDC) et de la Centrafrique, le «braconnage est répandu dans toute la région et ses principaux auteurs sont des groupes armés non étatiques, des acteurs étatiques, des éleveurs armés et des braconniers indépendants». Ces acteurs, en particulier «l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), les Janjaweed (milice soudanaise) et d'autres milices non étatiques», exercent une «pression énorme sur les populations d'espèces sauvages dans

ces aires protégées», les parcs de la Garamba et Bili (dans le nord de la RDC), ainsi que la réserve de Chinko (dans le sud-est de la RCA).

Les groupes armés «ciblent en particulier les grands mammifères, notamment les bongos (une grande antilope, ndlr), les buffles, les éléphants et les hippopotames», explique l'étude, menée dans près de quatre-vingt-dix villages de la région. La LRA vise en priorité les populations d'éléphants depuis une décennie. En 2015, des organismes de veille ont signalé que Joseph Kony, le chef de ce groupe rebelle millénariste ougandais, avait demandé à ses combattants «d'obtenir cent défenses d'éléphant dans le complexe de la Garamba, sur une période de neuf mois».

«La corruption dans la région constitue un obstacle majeur



à l'application des lois», alors que «les autorités nationales et locales, y compris les Fardc (armée congolaise), ont été impliquées directement dans le braconnage ou ont facilité le braconnage et le trafic». Des informations indiquent cependant que «le braconnage par les soldats des Fardc a diminué ces

Les aires protégées ne sont pas à l'abri des braconniers dernières années grâce à une collaboration plus étroite avec les autorités des parcs», ajoute l'étude. «Certains éleveurs fulani (peuls) nomades de bétail

représentent une grave menace pour les espèces sauvages» dans toute cette région, s'inquiète également Traffic.

«Il est avéré que les Fulani et les Mbororo (un sous-groupe fulani), souvent lourdement armés pour leur protection, tuent des élans de Derby et des buffles pour les vendre comme viande de brousse et empoisonnent des prédateurs, tels que les lions, pour prévenir les attaques contre leur bétail». Des Fulani «sont aussi impliqués dans le trafic transfrontalier de produits comme l'ivoire et la peau de léopard, principalement vers le Sud-Soudan et l'Ouganda», selon Traffic.

AFP

RELANCE INDUSTRIELLE

La problématique du courant électrique reste majeure en RDC

Le secteur privé a noté des avancées dans la distribution de l'énergie par la Société nationale, principalement la suppression de certaines procédures. Pour autant, les grands défis énergétiques dans le pays englobent à la fois des objectifs qualitatifs et quantitatifs. C'est le cas de la fiabilité de l'approvisionnement qui doit se déclinier par la mesure de la durée et la fréquence des pannes de courant.

La RDC doit combler un déficit énergétique de plus de 2 000 Mégawatts dans la seule industrie minière. Or, au moment où le pays scrute les voies et moyens de redresser son économie malade depuis la chute des cours mondiaux des matières premières, les exportateurs des produits miniers à haute valeur ajoutée continuent à opposer le moratoire obtenu du gouvernement central jusqu'à la résolution définitive du problème de déficit énergétique.

Cette situation freine le développement des activités minières et plombe le projet de transformation locale des minerais. Ce régime de faveur ne suscite pas l'unanimité parmi les experts qui craignent que l'État congolais ne finisse par être le plus gros perdant dans cette démarche. Officiellement, il est difficile aux opérateurs économiques de relancer l'industrie minière sans les investissements massifs dans le secteur énergétique. Une opinion largement partagée par le Fonds monétaire international qui classe, d'ailleurs, l'électricité parmi les déterminants économiques et légaux à l'instar du marché intérieur et des infrastructures publiques (routes, ports, etc.). Pour tout entrepreneur, l'idéal est un accès facile au marché, des faibles risques et des bas coûts

d'exploitation. Les entreprises accepteront de payer les taxes si, en retour, elles disposent des routes et de l'électricité.

Pour changer cette situation désespérée, les réformes devront s'articuler nécessairement sur l'amélioration de la desserte en courant électrique sur l'étendue du territoire national. Au niveau strictement qualitatif, les efforts se poursuivront pour rationaliser le mode de calcul, réduire le coût de la caution et de la construction d'une cabine, et mettre en place un système de mesure de nombre de coupures de courant.

Tout doit concourir à une baisse des coûts dans le secteur énergétique. Dans un deuxième temps, il y a le volet quantitatif. Pour une augmentation du taux de 9 à 19 %, il faudrait déjà songer à réhabiliter Inga I et II, Zongo I, Ruzizi II, Tshopo I, Mobay Mbongo, Lutshurukuru, Nzilo, Busanga, Nseke et Bendera. L'on s'imagine le coût d'une telle entreprise. La réhabilitation d'un groupe d'Inga peut coûter en moyenne trente millions de dollars américains. Il faut en moyenne cinquante millions pour Inga II. Une partie de la solution serait déjà de mettre fin à toute forme de monopole dans le domaine énergétique.

À ce jour, tout projet de récupération de la société d'État n'a pas pu aboutir pour plusieurs raisons, dont le lourd passif de l'entreprise et les difficultés logistiques à opérer une couverture totale de toute la République, un pays à la taille d'un sous-continent.

Laurent Essolomwa

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!

RECRUTEMENT

Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
Avenue des Douanes n°4
Kinshasa, Gombe - RDC

PROJET BUKANGA LONZO

La Licoco révèle les dessous des cartes

La Ligue congolaise de lutte contre la corruption (Licoco) suggère à la Justice d'ouvrir des actions judiciaires contre les responsables politiques qui ont favorisé la mauvaise gestion du parc agro-industriel.

Lancé avec pompe en février 2014, le projet Bukanga Lonzo, ce parc agro industriel basé dans la province de Kwango créé dans le but de combattre l'insécurité alimentaire qui gangrène la RDC, s'est avéré à la fin une arnaque. Actuellement, le projet est presque à l'arrêt. Plusieurs dépôts relais où étaient censés être stockés les produits en provenance de l'usine, notamment à Kinshasa, ont fermé. Les produits de Bukanga Lonzo sont quasi inexistantes et les Congolais continuent à mourir de faim alors qu'on leur avait promis monts et merveilles au lancement de ce parc. De quoi révolter de nombreux esprits lorsqu'on considère la hauteur de la manne financière ayant servi à matérialiser ce projet social. Les services du ministère des Finances, qui ont enquêté là-dessus, ont fini par découvrir le pot-au-rose qui se résume à la dilapidation des fonds alloués au projet par ceux qui en avaient la charge de le matérialiser. Évaluant ledit projet, la Licoco ne pouvait que se servir du rapport d'audit du ministère des Finances pour enrichir sa base de données. Les grands traits du document

produit par les experts du ministère des Finances se retrouvent dans le rapport de l'ONG publié le 9 décembre. La Licoco confirme la main basse faite sur les fonds alloués au projet avec, en toile de fond, le comportement peu orthodoxe dans l'engagement de certaines dépenses.

Citant le rapport d'audit précité, l'ONG déplore le fait qu'au cours de la mission d'audit, les experts du ministère des Finances ont constaté le non-respect des échéances légales et réglementaire dans la production et la publication des états financiers. Ce qui révèle l'opacité dans le contrat conclu entre le gouvernement congolais et son partenaire attiré dans l'exécution du projet, en l'occurrence Africom Commodities Ltd, une entreprise sud-africaine. Cette dernière, indique-t-on, n'a pas préparé les états financiers du projet conformément à un référentiel comptable Ohada. Et d'ajouter qu'aucune preuve de paiement de fonds perçus par les prestataires pour un total de 21 155 100 dollars n'a été brandie à l'intention des enquêteurs du ministère des Finances.

Bien plus, à en croire la Licoco, certaines dépenses engagées pour le compte du projet sont simplement fantaisistes et il y a de quoi s'interroger sur leur traçabilité. Ces dépenses se rapportent, entre autres, «aux paiements en faveur des institutions



L'opacité dans la gestion des fonds énerve la Licoco

de la RDC (628 788 USD et 680 222 408 FC), au paiement en faveur du projet Parc non reconnu par Africom Commodities Ltd en raison de 45 000 USD et 754 000 330 FC), au paiement en faveur des sociétés publiques (126 300 324 FC), etc». La liste est loin d'être exhaustive. Il a aussi été relevé l'existence des paiements effectués directement à des tiers pour un montant global de 52 850 USD et 90 854 000 FC.

Autre grief, le flou entretenu autour du montant initial de 92 293 337 USD débloqué par le gouvernement pour la construction de

l'usine, l'aménagement du site et d'autres travaux d'accès au site. Tous ces travaux, à en croire la Licoco, ont été confiés aux entreprises sœurs d'Africom Commodities sans appel d'offres de mise en concurrence, suscitant des soupçons de conflits d'intérêts. L'ONG soupçonne, par ailleurs, que les autorités congolaises auraient des intérêts particuliers dans ce projet au regard du mystère qui couvre l'identité des actionnaires réels des sociétés partenaires d'Africom Commodities. Elle ajoute que le contrat signé de gré à gré pour un montant global

de cent cinquante millions USD avec, à la clé, l'allocation d'un espace de plus de 70 000 hectares viole la loi sur la passation des marchés en RDC. En ce qui concerne les recommandations, la Licoco propose l'interpellation de certaines autorités politiques soupçonnées d'être impliquées dans la dilapidation des fonds. L'ONG demande au Parlement de diligenter une mission de contrôle sur la gestion de ce projet et interpellier les autorités politiques et administratives qui l'ont géré.

Alain Diasso

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

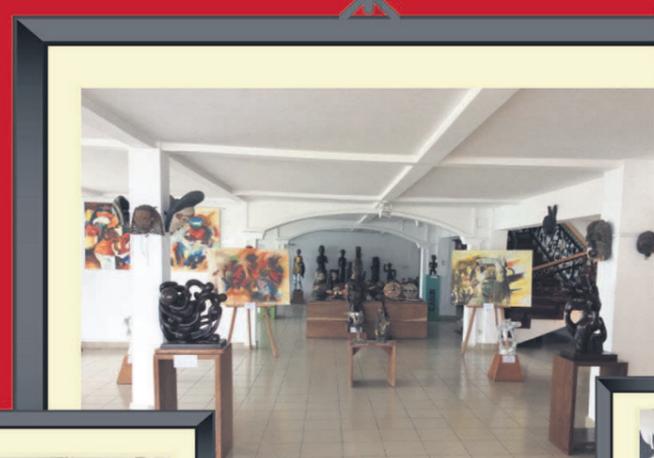
SCULPTURES

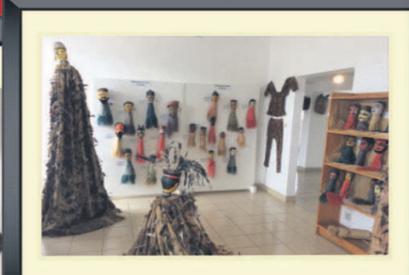
PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE











L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

situé 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
Immeuble les manguiers - Mpila
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

COOPÉRATION

Plus de quatre cents Congolais formés en Chine en 2017

En Afrique, la République du Congo a battu le record cette année en ce qui concerne le plus grand nombre de participants aux différents séminaires de formation en Chine, a indiqué l'ambassadeur Xia Huang, au cours d'une cérémonie organisée, le 7 novembre à Brazzaville, en leur honneur.

Devant un parterre d'invités dominés en grande partie par les bénéficiaires d'une formation en Chine, le diplomate chinois a tout d'abord souligné l'excellence des relations entre son pays et le Congo. Il a salué, en outre, une coopération au beau-fixe depuis plus de cinquante ans. L'amitié sino-congolaise, a-t-il ajouté, remonte loin dans l'histoire et se développe sans discontinuer.

« Nous allons travailler davantage pour mettre au point une approche efficace dans l'objectif de créer un autre record l'année prochaine pour que le Congo reste champion », a promis l'ambassadeur de Chine, Xia Huang.

Le diplomate chinois considère le Congo comme étant un pays « qui aspire à la paix et au développement ». Pour lui, « c'est une grande ambition de voir le

Congo se hisser dans le concert des nations. Les Chinois ont très bien compris ce message. C'est la raison d'être de tous ces ateliers de formation ».

S'adressant aux bénéficiaires de ces formations, il leur a rappelé ceci : « Ce que vous avez vu et vécu en Chine est une partie des acquis réalisés depuis 1949 et surtout depuis 1979. C'est une richesse que les Chinois sont prêts à partager avec vous ».

Prenant la parole au nom du gouvernement, le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo, a exprimé sa reconnaissance envers la Chine pour « cette collaboration de stratégie globale voulue par les chefs d'Etat des deux pays ».

En effet, Léon Juste Ibombo fait partie de ceux qui ont eu à visiter maintes fois la Chine. D'ailleurs, il a participé récemment au séminaire ministériel sur les expériences du développement de la Chine pour les pays africains francophones. Sur ce, il a congratulé l'ambassadeur de Chine pour « avoir apporté sa pierre à l'édifice dans les relations entre le Congo et la Chine ».

Les différents séminaires orga-



Une vue des participants

nisés chaque année en Chine s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la coopération entre les deux Etats qui ont établi officiellement leurs relations diplomatiques en 1964. Depuis plus de cinquante ans, les deux pays voient leur relation politique s'améliorer. La Chine et le Congo

développent leur coopération dans les domaines politique, économique, culturel, éducatif, sanitaire, etc.

Ils entretiennent d'excellentes relations marquées par le soutien réciproque au sein des organisations internationales et l'échange de visites de haut niveau. La

Chine soutient l'Afrique dans ses efforts de développement à travers le Forum de coopération sino-africaine qui a été mis en place en 1998. Le dernier sommet de ce forum s'est tenu en décembre dernier, à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Yvette Reine Nzaba

AFFAIRES FONCIÈRES

Abolition du permis d'occuper délivré au propriétaire terrien de Kombé

Le document attribué à la famille Mboungou Mampouya, couvrant une superficie totale de 12 556 800 m², a été annulé le 7 décembre, sur ordre du ministre de tutelle, Pierre Mabiala. Son invalidation met ainsi fin aux conflits qui opposaient cette famille à la population de la zone.

Située dans le huitième arrondissement de Brazzaville, Madibou, la zone foncière de Kombé est depuis quelque temps l'objet de vives querelles entre la famille Mboungou Mampouya, propriétaire terrien de cet espace et la population. Depuis 1981, soit trente-six ans déjà, le

permis d'occuper délivré à cette famille lui donnait le droit sur la gestion de l'ensemble du site. Ainsi, elle vendait les parcelles de terrain ainsi que la caillasse et le sable, exploitait le sous-sol, a indiqué Pierre Mabiala, ajoutant que c'est une responsabilité plutôt dévolue à l'Etat. Hormis la vente, Henriette Mboungou Mampouya, fille du propriétaire terrien décédé, prélevait aussi les taxes sur tous les véhicules qui arrivaient sur le site.

Pour mettre un terme à ce désordre, le ministre des Affaires foncières et du domaine public



Le ministre Pierre Mabiala (au milieu) ordonnant l'abolition du permis d'occuper (Photo Adiac)

a instruit, séance tenante, l'administrateur-maire de Madibou, Alain Milandou, en tant qu'autorité compétente, de prendre une note annulant systématiquement le permis d'occuper délivré à cette famille.

Auparavant, usant de la pédagogie, Pierre Mabiala a prouvé techniquement et juridiquement à l'assistance que ledit permis d'occuper était truqué, parce que signé le 18 mars 1981, un jour toujours férié jusqu'à présent au Congo. Le ministre a dit avoir appliqué aussi la loi numéro 52-83, du 21 avril 1983, portant code domaniale et foncier en République populaire du Congo. En son article 2, celle-ci dispose : « La présente loi abolit tous les titres fonciers obtenus antérieurement selon les règles du code civil, ou selon les règles d'immatriculation, ainsi que les droits fonciers coutumiers ».

Annonçant cette mesure, Pierre Mabiala a déclaré : « A partir de ce jour, le permis d'occuper délivré à la famille Mboungou Mampouya est annulé. Elle doit restituer tout ce qu'elle a escroqué auprès des familles ».

Trois policiers arrêtés sur le site Lors de cette descente, le ministre des Affaires foncières et du domaine public a fait arrêter trois adjudants de la police qui travaillaient en réseau avec Henriette Mboungou Mampouya. Ces derniers, se passant pour des gardes-frontières, travaillaient plutôt en réseau

avec cette dame, pour sécuriser le site de la carrière. Ils détenaient une ordonnance signée par un magistrat, procureur de son état, puis une réquisition délivrée par un huissier de justice, tous deux détenteurs des domaines de terrain dans cet espace foncier.

Sur le champ, le ministre Mabiala a ordonné leur transfert au parquet afin qu'ils soient entendus, jugés et punis conformément à la loi si leur culpabilité venait à être prouvée.

Dans sa ronde, Pierre Mabiala a aussi mis aussi aux arrêts deux autres malfrats, tous membres d'une même famille. Ils se faisaient passer pour des propriétaires terriens et avaient spolié une réserve foncière de l'Etat à Mantsimou, prévue pour la construction d'un marché et d'un centre de santé intégré.

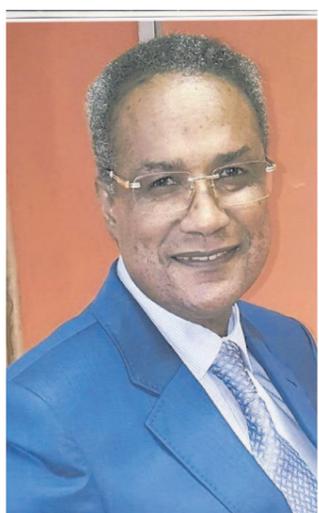
Le ministre des Affaires foncières a bouclé sa visite de terrain au quartier la Base, où il a ordonné l'arrêt des travaux de construction d'une église sur l'avenue éponyme, non loin de la caserne militaire de la base aérienne. Ce chantier à un niveau surplombait la piste d'atterrissage de l'aéroport Maya-Maya, chose interdite, a-t-il conclu.

Firmin Oyé

NÉCROLOGIE

Les familles Taty et les enfants Roselli ont la profonde douleur d'annoncer le décès de M. Roselli Vincent, directeur des comptes administratifs au ministère des Finances et du budget, survenu le 4 décembre 2017 à Brazzaville.

La veillée se tient au domicile familial à Bacongo plus précisément à la DEC générale sur l'avenue des Premiers jeux africains. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.





LE RESEAU DES **SMARTPHONES**

SOLDEBONANA

**JUSQU'À 50%
DE RÉDUCTION SUR
TOUS LES ROUTEURS
ET SMARTPHONES**

AG Partners



6GB
inclus

CHRONIQUE

Le Festival des arts de Guinée

Le Festival des arts de Guinée (Festargui) est un événement international culturel et touristique, initié par le label Tinkisso Record, alliant modernité et tradition, qui s'étale sur dix jours dans la commune urbaine de Dabola, en Guinée Conakry.

La deuxième édition de ce que l'on peut désormais qualifier de fête populaire pour tous, qui aura lieu du 23 décembre au 1er janvier 2018, est placée sur le thème « Ecotourisme et festival : opportunités de développement durable ».

L'objet premier de ce rendez-vous est de faire de la préfecture de Dabola en particulier et de la Guinée en général une véritable destination culturelle, artistique et touristique en contribuant à l'animation, la valorisation des sites touristiques et la promotion des œuvres d'arts et des artistes de la Guinée. Il s'agit aussi d'offrir aux différents acteurs culturels et touristiques des opportunités commerciales par la valorisation du patrimoine historique, matériel et immatériel à court, moyen et long terme. L'on y planifie des événements internationaux autour desquels acteurs et amateurs peuvent se rencontrer, afin d'échanger, de réfléchir sur les enjeux et perspectives qui peuvent se dessiner aux niveaux local, national et international, pour construire une bonne stratégie de développement durable et partagé.

Au programme de cette grande récréation où se joignent utile et agréable, musique et danse, exposition et vente, sport et loisir, visite touristique, mode et tendance ainsi qu'artisanat et tradition.

La ville de Dabola, au centre géographique de la Guinée, se prête naturellement à cet événement par son immense patrimoine culturel et son abondante diversité ethnique qui permettent au festival de se révéler comme une véritable opportunité de rassemblement et d'unification. Ainsi ce festival soutient-il des projets de développement communautaire et organise des formations et des conférences-débats.

Que dire des multiples rivières et cours d'eau qui mettent en évidence la richesse environnementale de la région et la nécessité de sensibiliser les habitants aux questions comme la préservation de l'environnement, le tourisme écologique, la mise en garde contre les feux de brousse volontaires incontrôlés, la coupe sauvage des forêts, etc..

Est-il encore besoin de rappeler l'aspect économique d'un tel événement, en évoquant l'arrivée massive des festivaliers qui constitue un atout majeur pour l'économie locale, en espérant que les commerces de la place soient renfloués (restaurants, hôtels, commerce, artisanat...).

L'un des secrets de la réussite du Festargui est bien entendu sa programmation de qualité, riche et diverse composée d'artistes en herbe, traditionnels et modernes, amateurs et professionnels, internationaux et nationaux de tous les genres de musique.

Gageons que pour son deuxième essai, les attentes se feront encore plus pressantes car de manière quasi exceptionnelle, le festival contribue à optimiser les activités culturelles, touristiques et de loisirs.

L'on apprécie à sa juste valeur la contribution de la première édition, qui avait permis de renforcer la cohérence des acteurs et occasionné une meilleure répartition des événements sur le territoire, rendant par la même occasion le pays plus accueillant et attractif. Alors, à l'instar de la Guinée et si l'on est animé par une réelle volonté d'encourager la mise en valeur des patrimoines historique et préhistorique, soutenons ce bel élan.

Ferréol C.P Gassackys

EUROPE-AFRIQUE

Des experts évoquent de nouveaux défis

Le boom démographique qui se prépare et qui sera concentré en milieu urbain; la croissance économique qui risque de ne pas suivre et les changements climatiques sont au nombre des sujets qui ont été au centre, le 9 décembre à la Maison de l'Europe à Paris 17e et dans une des salles de réunions de l'Université Marien-Ngouabi à Brazzaville, d'une conférence avec pour thème « Europe et Afrique, les nouveaux défis ».

La visio-conférence a été organisée par l'Association développement des relations Nord Sud (ADRNS). Elle a réuni des participants préoccupés par les mutations des relations entre l'Europe et l'Afrique afin de passer en revue les nouveaux défis que le continent noir doit affronter, à savoir le boom démographique qui se prépare et qui sera concentré en milieu urbain ; la croissance économique qui risque de ne pas suivre et les changements climatiques.

Ces questionnements du moment ont suscité des interventions des experts tels Jean-Barthelemy Mouamba, conseiller municipal de Champigny; Zérah Dov, ancien président directeur général de l'Agence française de développement; Me Vincent Samba avocat, à la cour de Paris; Daniel Koutia, économiste; et Edouard Malbois, CEO de Enivrance, sous

la modération de Lucien Pambou. Depuis le Congo, une équipe de l'association Santé nature a suivi la visio-conférence autour de Marguerite Homb.

« Comment utiliser avec efficacité la relation qui lie l'Afrique et l'Europe? », « Comment les migrants africains en général et congolais en particulier doivent-ils approfondir la création d'une diaspora technique, économique, scientifique et associative? » sont des thèmes qui ont été en débat et en échange avec le public.

De ces échanges, à en croire les participants, sont ressorties des résolutions afin que la diaspora soit capable de se rassembler, forte de ses compétences techniques et professionnelles, en s'investissant dans les projets identifiés de façon professionnelle.

Cette démarche permettra à cette diaspora professionnelle de profiter des opportunités qu'offre le continent africain dans les domaines aussi variés que ceux de l'économie verte ou de l'économie bleue. Elle pourra ainsi contribuer à l'emploi dans les pays d'origine, dont le Congo.

Plusieurs actions fortes doivent être menées pour le triomphe d'une telle mission : la sécurisation des investissements, la désignation des projets générateurs d'emplois comme le Moringa au Congo-Brazzaville. Pour Margue-

rite Homb, c'est aussi l'occasion de promouvoir l'agroforesterie.

Mais il ne suffira pas de la bonne volonté car des obstacles apparaîtront au fur et à mesure. Ce qui fait dire à Dimitri M'Foumou-Titi, président de l'ADRNS, qu'il faut de la persévérance et une organisation au point pour que la diaspora technique montre son efficacité sur le long terme malgré les difficultés.

« Sur ce, nous comptons sur quatre leviers : l'économie et la connaissance ; l'agriculture écologique ; l'économie circulaire et la participation active des hommes et des femmes de la diaspora », a souligné Dimitri M'Foumou-Titi en déroulant le planning de ADRNS allant de 2018 à 2023.

Parmi les projets évoqués, le projet phare sera l'inauguration du « Green Africa Building », création d'un lieu unique en France pour réunir le réseautage des cinquante-quatre pays africains dont le public a pu avoir un aperçu grâce à une vidéo en immersion www.adrns.org.

Au nombre des personnalités présentes à cette rencontre-débat, soulignons qu'il y a eu deux représentants des ambassades du Congo et du Burkina Faso, respectivement Steve Ngatsé Elenga pour le Congo et Nathalie Sandwidi pour le Burkina Faso.

Marie Alfred Ngoma

FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE

L'ONU réclame une contribution d'un milliard de dollars

Le secrétaire général des Nations unies a appelé, le 8 décembre, les Etats à contribuer à hauteur d'un milliard de dollars au Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) qui soutient les opérations humanitaires de secours dans le monde.

António Guterres a déclaré, lors d'une conférence à New-York: « Au cours des douze dernières années, le CERF a été à la pointe de la réponse humanitaire. Il est sans aucun doute l'un de nos outils les plus importants pour atteindre rapidement les gens et sauver des vies », tout en remerciant les cent vingt-six Etats membres et observateurs, ainsi que les autres donateurs.

Pour Mark Lowcock, secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des affaires humanitaires, le calcul est simple. « Un CERF plus important signifie que plus de personnes pourront être atteintes avec une aide vitale, plus rapidement », a-t-il dit.

Le CERF qui est géré par le Bureau des Nations unies pour

la coordination des affaires humanitaires (Ocha). Cette année, il a financé à hauteur de cent trente millions de dollars des activités qui ont permis de sauver des vies au Nigeria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen. Le fonds a également soutenu des interventions humanitaires dans d'autres régions, notamment pour les réfugiés palestiniens, rohingyas au Bangladesh et pour les victimes des ouragans Irma et Maria dans les Caraïbes.

Le patron de l'ONU a, en outre, annoncé que cent millions de dollars du CERF seront alloués pour répondre aux besoins critiques dans neuf situations d'urgence sous-financées en République démocratique du Congo, en Ouganda, en Tanzanie, au Cameroun, au Mali, aux Philippines, en Érythrée, en Haïti et au Pakistan.

Les conflits prolongés et l'impact des catastrophes naturelles, aggravés par la fragilité structurelle et la vulnérabilité chronique, ont augmenté le

nombre de personnes qui se retrouvent en mode de survie, constamment sous la menace de catastrophes. Selon lui, l'année 2018 ne s'annonce pas meilleure. Les conflits prolongés risquant d'être aggravés par les conséquences toujours plus intenses du changement climatique. « Il n'y a aucun signe de relâchement des besoins humanitaires », a prévenu António Guterres, soulignant que l'Assemblée générale a adopté, il y a un an, une résolution appelant à un élargissement de l'objectif de financement annuel du CERF de quatre cent cinquante millions à un milliard de dollars.

Notons que le déficit de financement humanitaire mondial s'élevait à onze milliards de dollars au 30 novembre et que les plans d'intervention humanitaire ne sont financés qu'à 60% en moyenne. Le secrétaire général a souligné qu'un CERF financé à hauteur d'un milliard de dollars contribuera à renforcer le financement des urgences.

Yvette Reine Nzaba

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Accords entre la société Green service et deux Instituts du Congo

L'Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles (Irsen) a signé, le 8 décembre à Brazzaville, un protocole de partenariat avec la société Green service qui a également conclu un protocole d'accord avec l'Institut national de recherche agronomique (Ira).

Les textes ont été paraphés en présence du ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou. Avec l'Irsen, l'accord porte sur les analyses biologiques et physico-chimiques, ainsi que sur la réalisation des travaux communs de recherche dans la capitale congolaise.

Le second document vise, entre autres, le développement à Tchamba-Nzassi et à la Cité scientifique de Pointe-Noire, des expérimentations de production d'un biofertilisant à partir de la boue industrielle traitée pour améliorer la productivité de la culture d'arachide.

« Nous sommes en train de faire des tests scientifiques avec les deux institutions afin de mettre au point les fertilisants biologiques dont nous allons démontrer l'efficacité par les résultats que nous obtiendrons. Donc, on a lancé des protocoles de recherche qui sont suivis par le ministère et les institutions de Saint-Martin », a indiqué le directeur technique de la société Green service, Della Corte Marcelo.

En novembre dernier, le ministre Coussoud Mavoungou a effectué une mission de travail à Saint-Martin où il a visité un

parc scientifique et technologique disposant de structures concernant la médecine vétérinaire, la médecine humaine, la biorémediation et la phytoremediation.

« Nous avons pris contact avec différents instituts de recherche avec lesquels la société Green service collabore depuis des années. Notre société est un pont entre les institutions de recherche de Saint-Martin et celles du Congo. Nous avons la mission de divulguer et diffuser l'expertise de cette République au bénéfice de la population congolaise, surtout dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture », a expliqué Della Corte Marcelo.

L'Ira a été représenté à cette cérémonie de signature par son directeur, Grégoire Bani, et l'Irsen par son directeur scientifique, Goma Tchimbakala. Basée dans la ville océane, Green service est une société de droit congolais, spécialisée dans le traitement et le stockage de boue industrielle contaminée par les hydrocarbures.

« Les travaux de recherche qui seront réalisés dans le cadre du présent protocole avec l'Ira vont aboutir au développement et à la mise sur le marché d'un biofertilisant de bonne qualité et à moindre coût. Ce qui aura pour conséquence l'amélioration de la productivité et de la production dans les différents bassins vivriers et ceintures maraîchères en zone urbaine et péri-urbaine », a déclaré le directeur de cabinet du ministre en charge de la Recherche scientifique, Jean Claude Boukono.

Christian Brice Elion

Le Congo appelé à se doter d'un comité de géomatique

Les experts, utilisateurs et producteurs des données géographiques, réunis dans le cadre des journées de la géomatique, ont souligné le 8 décembre à Brazzaville, la nécessité pour le Congo de créer un comité national de la discipline.

Tenues sur la thématique, « La géo information, outils de planification et de bonne gouvernance au service du développement », les premières journées nationales de la géomatique ont réuni quelque soixante-dix-huit participants, notamment des chercheurs ; enseignants et étudiants ; parlementaires ; représentants des administrations publiques et privées ainsi que de la société civile. Elles ont permis aux participants de formuler plusieurs recommandations, parmi lesquelles la mise en place d'une infrastructure

nationale de données géographiques et l'initiative d'une réflexion au niveau gouvernemental sur les informations géographiques publiques et leurs conditions d'accès.

La révision des dispositions juridiques en matière d'information géographique, la reconversion du Centre de recherche géographique et de production cartographique (Cergec) en Institut géographique national du Congo et la promulgation de la loi créant l'ordre des géomètres et experts du Congo font aussi partie des recommandations formulées au terme des journées de la géomatique. « J'espère que ces journées de la géomatique vont permettre de concrétiser quelques actions. Parce que ce qui manquait cruellement c'était le budget, le Cergec n'a pas de moyens pour effectuer les travaux qui lui sont confiés.

Suite à ces journées, le message sera transmis au gouvernement pour que les moyens soient offerts au Cergec afin qu'il puisse assumer son vrai rôle de garant de l'information géographique », a indiqué Camille Pinet, représentante de l'Institut géographique national de France (IGNFI) à ces journées congolaises. L'IGNFI et le Cergec sont partenaires depuis plusieurs années. Les deux institutions de recherche sont liées par un accord-cadre de collaboration dont le Congo souhaiterait renouveler, a-t-il dit.

Ces assises avaient pour objectif de sensibiliser au bon usage de l'information géographique dans le cadre des analyses territoriales, logistiques, industrielles, énergétiques, environnementales, récréatives et urbaines.

Ch.B.E.

CLIMAT DES AFFAIRES

Plaidoyer pour faciliter la création d'entreprises

La ministre des PME, de l'artisanat et du secteur informel, Yvonne Adélaïde Mougany, a reçu le 8 décembre à Brazzaville, des experts de la Banque mondiale qui sont venus encourager l'amélioration du climat des affaires au Congo.

Le pays doit faire en sorte que les opérateurs économiques puissent créer facilement leurs entreprises, a lancé Alain Tienmfoltien Traoré, chargé d'opérations principal auprès de la Banque mondiale. Le département Commerce et compétitivité qu'il dirige accompagne les pays à améliorer leur performance dans le classement doing business.

« Outre les recommandations sur l'harmonisation des procédures relatives à la création d'entreprise, nous avons aussi plaidé pour plus de trans-



Yvonne Adélaïde Mougany présidant la séance de travail

parence dans le processus de création d'entreprises, ainsi que l'informatisation des procédures d'enregistrement », a déclaré Alain Tienmfoltien Traoré. Face à la conjoncture actuelle marquée par la baisse du prix du pétrole, le gouvernement tente tant soit peu à diversifier l'économie nationale, à travers la transformation des PME pour une éco-

nomie compétitive et créatrice d'emplois. « Si ces recommandations sont suivies, le pays pourra réaliser d'énormes progrès », a rassuré l'expert de la Banque mondiale.

Signalons que cette rencontre s'est déroulée en présence de Tertius Zongo, économiste et ancien Premier ministre du Burkina Faso.

Fiacre Kombo

RÉFORME DE CONGO TÉLÉCOM

Des points de friction entre la tutelle et les syndicats

Le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo, a tenté, le 7 décembre à Brazzaville, de recadrer la déclaration de l'intersyndicale des travailleurs de la société sur les mesures annoncées par le gouvernement.

Dans la déclaration faite à l'issue de leur assemblée générale tenue le 5 décembre, à Brazzaville, les travailleurs ont contesté le projet de « réforme juridique » de leur société initié par l'Etat. Ils dénoncent, en effet, l'idée de « faire évoluer les statuts juridiques de Congo télécom et créer une



Le ministre Léon Juste Ibombo s'adressant à la presse

société de patrimoine, chargée de gérer les infrastructures de télécommunication de l'Etat ». Les travailleurs ont estimé que si ces réformes sont mal négociées, cela risquerait de menacer la survie de l'entité.

Pour le ministre de tutelle, il s'agit là des déclarations plus ou moins « débordées », car, a-t-il poursuivi, ces réformes initiées par le gouvernement visent à renforcer les capacités de cette entreprise publique.

« Le gouvernement n'a nullement la volonté de créer une nouvelle société en remplacement de Congo télécom, au risque de supprimer des emplois », a martelé Léon Juste

Ibombo, répondant aux syndicalistes le 7 décembre. Il a ajouté que l'ambition du gouvernement, c'est de faire triompher la volonté du chef de l'Etat d'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique.

Notons qu'à l'instar des autres entreprises publiques telles la Société nationale d'électricité, la Société nationale de distribution d'eau..., l'opérateur Congo télécom est visé par un projet de réformes structurelles. Avec ces réformes, l'Etat va essayer de faire face à la crise économique causée par la baisse brutale du prix du pétrole.

F.K.



**Vous êtes 2.500.000
supporters de MTN au Congo.**

Notre force, c'est vous.



 MTN CONGO

 @MTN_123

 MTN CONGO

 MTN CONGO

DROITS DE L'HOMME

La Fécodho préoccupée par le non-respect des délais de la détention préventive

Dans une déclaration rendue publique le 8 décembre à Brazzaville, à la faveur du 69^e anniversaire de la déclaration des droits de l'homme de 1948, la Fédération congolaise des droits de l'homme (Fécodho), que préside Céphas Germain Ewangui, a noté qu'en dépit de quelques avancées enregistrées par le Congo dans le cadre des adhésions ou des ratifications de plusieurs instruments juridiques régionaux et internationaux, beaucoup reste encore à faire pour la défense et la promotion des droits humains.

Au nombre de ces faiblesses, précise le texte, on peut citer le non-respect des délais légaux de garde à vue et de la détention préventive ; la pratique courante des actes de torture ; les atteintes répétées aux libertés publiques et fondamentales ; la faible prise en compte de la dimension genre dans les institutions et instances de prise de décisions, ainsi que les difficultés courantes d'accès aux droits à la santé, au logement, à la justice, à l'éducation, etc.



Ainsi, la Fécodho a exhorté les pouvoirs publics à prendre d'urgence les textes et mesures ci-après : les textes d'application portant abolition de la peine de mort et interdiction de la pratique de la torture ; la prise des mesures sévères et transparentes

sanctionnant tout agent de la force publique coupable d'actes de tortures ; l'amélioration des conditions de vie et de détention dans les Maisons d'arrêt et lieux d'incarcération dans les postes de police et de gendarmerie ; la délivrance des cartes de presse aux

La photo de famille des membres de la Fécodho

journalistes ainsi que la prise des mesures efficaces visant à mettre définitivement fin aux ruptures intempestives des antirétroviraux.

Par ailleurs, la Fécodho se dit touchée par toutes les peines et souffrances endurées par les per-

sonnes victimes des violations des droits humains. « Dans cette optique, elle a exhorté Frédéric Bintsamou alias pasteur Ntumi à saisir opportunément l'appel du président de la République pour que s'arrête le plus tôt possible la tragique situation dans le Pool, source de plusieurs violations et atteintes aux droits humains », a indiqué la déclaration.

En outre, poursuit le texte, la Fécodho ne peut passer sous silence la situation d'esclavage des noirs en Libye. A ce titre, renchérit la déclaration, elle condamne ces pratiques surannées et encourage les efforts entrepris par les Etats en vue de mettre un terme à cette situation inhumaine.

« La Fécodho entend ne ménager aucun effort pour amener l'Etat à se mettre davantage à la hauteur des engagements internationaux que le Congo a librement souscrits, en toute responsabilité, sur la problématique du respect des droits humains », a conclu le document.

Roger Ngombé

MUNICIPALITÉ

Le maire de Brazzaville échange avec les vendeurs du marché Bernard-Kolélas

Christian Roger Okemba a effectué, le 7 décembre, une descente dans le deuxième arrondissement de la capitale, Baongo, pour entretenir les commerçants sur le fonctionnement de leur marché et l'exercice du commerce.

L'entretien entre l'autorité urbaine et les vendeurs du marché de Baongo a été interactif. A cette occasion, il lui a été soulevé les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les commerçants. Il s'agit notamment de la capacité d'accueil, des problèmes d'éclairage, d'assainissement, de manque de dépôts de stockage de marchandises, etc.

Avec quelque 2 885 places qu'offre le marché, les marchands jugent la capacité d'accueil trop réduite. Selon l'administrateur maire de cet arrondissement, Simone Loubienga, un taux de 65% de marchands vendent sur les étals qui jonchent les rues et avenues environnantes. Toutefois, les autorités ont rassuré qu'elles vont construire un autre module plus important qui va coûter vingt-quatre milliards F CFA.

Certains commerçants ont eu à se plaindre du comportement des grossistes étrangers

qui vendent également leurs produits en détail. Ils ont rappelé au maire que la vente en détail est réservée aux nationaux, selon une note circulaire du ministère du Commerce et des approvisionnements.

« Nous voulons que les vendeurs qui ont placé leurs étals sur les rues et avenues soient déguerpis ou installés à l'étage de l'immeuble dudit marché. Le parking du marché est supprimé par les personnes mal intentionnées qui perçoivent illégalement la taxe auprès des vendeuses », a indiqué, Kouka Brigitte, une vendeuse. Les vendeurs ont proposé la convocation d'une assemblée générale en vue de mettre en place un nouveau comité de marché. Ils ont aussi souhaité la réorganisation de produits en rayons de vente.

Satisfait de l'échange qu'il a estimé fructueux, Christian Roger Okemba a indiqué avoir pris acte de toutes les préoccupations soulevées. « Je vous encourage à faire une quête de 2000 francs CFA par personne afin que nous ayons un peu d'argent pour résoudre toutes ces questions. La mairie va contribuer en mettant à votre disposition des moyens matériels et une expertise humaine. Dans l'attente de construire le deuxième module, nous pouvons paver, avec votre

aide les rues, pour améliorer les conditions de vente d'aliments. », a proposé le maire de Brazzaville. Au sujet des grossistes, il a répondu : « Nous allons discuter avec le ministre du Commerce pour que les grossistes ne pratiquent pas la vente en détail. Avec la direction générale de la police, nous étudierons des méthodes pour renforcer la sécurité interne dans le marché ».

Il a demandé, en outre, aux vendeurs d'occuper immédiatement les étals en béton armé situés au deuxième niveau de l'immeuble, promettant de mettre un terme à l'occupation anarchique par les marchands des rues et avenues aux environs de ce marché.

Inauguré le 18 mars 2015 par le président Denis Sassou N'Gusso, ce marché affichait une belle image avec des étals en béton armé ; une toiture en tôles galvanisées associées à l'acier. Il avait été entièrement réhabilité et financé par l'Etat pour plus de six milliards F CFA.

Rappelons que le marché de Baongo est baptisé Bernard-Kolélas. Son deuxième module est encore en construction. Cette structure est sécurisée par six policiers municipaux.

Fortuné Ibara

JUSTICE

Le Congo réitère sa volonté d'assurer la protection des droits humains

L'engagement du gouvernement a été réaffirmé, le 10 décembre à Brazzaville, dans son message à l'occasion de la célébration du 69^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Par le biais du ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Ange Aimé Wilfrid Bininga, le gouvernement a une fois de plus réaffirmé sa ferme volonté de continuer à protéger les droits et libertés des citoyens. Le message rendu public souligne que, ces dernières années, des progrès considérables ont été enregistrés en matière de protection des droits de l'homme. « Au plan national, le cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection des droits de la personne humaine a été amélioré et enrichi par le renforcement du système national de protection des droits de l'homme, avec la pleine participation des acteurs publics et privés œuvrant dans le domaine », a indiqué Ange Aimé Wilfrid Bininga.

Le Garde des sceaux s'est référé aux textes réglementaires qui garantissent la promotion et la protection des droits de l'homme au Congo, en premier la Constitution. Cet ensemble de lois, a-t-il soutenu, constitue un instrument juridique fondamental d'adhésion aux valeurs universelles de paix, de liberté, d'égalité, de justice, de tolérance, surtout aux vertus de partage et de dialogue.

Cette loi fondamentale garantit à chaque citoyen tous les droits civils,

politiques, économiques, sociaux et culturels et prend en compte le caractère sacré de la personne humaine ainsi que le droit à la vie. Elle assure aussi, a poursuivi Ange Aimé Wilfrid Bininga, la protection des minorités nationales et des catégories sociales vulnérables ainsi que la liberté de croyance. La Constitution, a-t-il ajouté, interdit et proscribit formellement la torture. Parmi des progrès enregistrés, le ministre de la Justice a noté également la création de plusieurs institutions nationales et l'augmentation croissante du nombre des ONG de défense et de promotion des droits de l'homme. Au plan international, le ministre a relevé que le Congo est connu pour sa volonté de protéger les droits et libertés fondamentales des citoyens. C'est ainsi qu'il a ratifié la quasi-totalité des conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le pays, a-t-il indiqué, a participé et siégé au sein de plusieurs institutions internationales et régionales qui œuvrent à l'amélioration de la situation des droits de l'homme au niveau mondial. Il s'agit notamment du Conseil de sécurité des Nations unies, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que les organes du Bureau international du travail, de l'Unicef et de l'Organisation internationale des migrations.

« Ces efforts ont valu à notre pays d'être membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 20 mars 2011-2013, puis un second mandat couvrant la période 2015-2017 », a conclu Ange Aimé Wilfrid Bininga.

Firmin Oyé

ASSISTANCE HUMANITAIRE

Le CICR entend poursuivre son action au Congo

Le chef de mission du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Gad Niyomugabo, a indiqué le 7 décembre à Brazzaville, que son institution a défini plusieurs programmes d'activités à réaliser en 2018 dans le pays.

Gad Niyomugabo a énuméré les différentes activités planifiées par le CICR au Congo à la clôture du séminaire de formation organisé, du 5 au 6 décembre, à Brazzaville, sur « le rôle des médias et les enjeux humanitaires dans le cadre des reportages sur les conflits armés et autres situations de violence ». L'objectif était d'aider les professionnels des médias à mieux comprendre le Droit international humanitaire (DIH) et ses interventions.

Définissant les grandes lignes de l'action du CICR au Congo pour l'année prochaine, le chef de mission a indiqué qu'il envisage de développer un programme d'assistance pour les déplacés du Pool ; poursuivre le programme du DIH en impliquant plusieurs acteurs, notamment l'armée ; la gendarmerie ; les médias ; les magistrats et bien d'autres.

Le CICR, a-t-il ajouté, envisage également de maintenir le partenariat avec la Croix-Rouge congolaise en vue de contribuer au renforcement de ses



Les participants à la formation Adiac

capacités et de faire d'elle un acteur humanitaire présent dans différentes situations qui peuvent surgir dans le pays. L'institution s'engage aussi à poursuivre ses activités dans les lieux de détention ainsi que celles qui ont un lien avec le rétablissement familial des personnes séparées à la suite des situations de conflits.

S'agissant du séminaire, les participants ont été édifiés, pendant deux jours, sur plusieurs communications. Le chef de mission du CICR, Gad Niyomugabo, a exposé sur la protection de la population civile pendant que le conseiller juridique CICR-Yaoundé, Cameroun, Ghislain Fernand Ngonon Oyono, a développé deux thèmes, notamment les journalistes et le DIH, et les défis actuels du DIH. Pour sa part, la responsable communication, CICR-Yaoundé, Rosine Kam Belinga, est

intervenu sur les médias et la protection des personnes affectées par les conflits armés ou autres situations de violence ; le journalisme humanitaire ; le journaliste à l'ère du digital ainsi que le CICR et les médias.

Selon les orateurs, le CICR assure la protection et l'assistance aux victimes civiles et militaires en conflits armés et autres violences. Il n'agit pas en fonction des rumeurs mais donne des informations identifiées sur le terrain. L'intervention du DIH, ont-ils expliqué, s'applique pour la protection des civils, blessés, détenus et bien d'autres. Le DIH, ont-ils souligné, ne déclenche pas les conflits armés mais organise les modalités de déroulement de ceux-ci. Il protège toute personne qui exerce le métier de journalisme pendant les conflits.

Lydie Gisèle Oko

CIRCULATION ROUTIÈRE À BRAZZAVILLE

L'arrêt de bus de la rue Moundzombo à Ouenzé fait obstruction

C'est une scène à la fois chaotique et surréaliste, qui se déroule dans la rue Moundzombo, entre les avenues Bouetambongo et Miadeka, dans le 5^e arrondissement. Tous les matins, les bus et taxi-bus en partance ou en provenance de Moukondo forment une longue file, créant de gros bouchons qui empêchent aux habitants de cette zone d'accéder ou de sortir de chez eux, en voiture, notamment.

« On ne sait pas qui leur a donné l'autorisation de transformer la devanture de nos parcelles en une jungle », s'est exclamé un habitant du quartier, excédé par ce qui apparaît comme un désordre innommable. En effet, chargeurs, contrôleurs, chauffeurs de bus dictent la loi et se comportent en « maître des lieux ». « Ils stationnent leurs véhicules devant les entrées de parcelles de particuliers et peuvent attendre les clients pendant une très longue durée. Ils manœuvrent

avec leur véhicule dans cet espace de moins de douze mètres de large, heurtant même les murs, sans crainte », se plaignent les habitants.

Dans ce petit couloir, ceux qui n'ont pas de véhicule se faufilent, le matin, entre les bus et taxi-bus pour sortir ou entrer tandis que ceux qui en possèdent doivent se soumettre au rythme des départs ou des manœuvres des bus, pour sortir librement.

Non seulement ils obstruent la rue, ils font leur miction à ciel ouvert, contre les murs ou dans le caniveau et même contre les pneus de leurs propres véhicules devant une source d'insalubrité, annihilant ainsi les efforts de ces habitants qui se dépensent régulièrement pour maintenir en bon état cette rue.

Devant cette situation qu'ils jugent préoccupante, les habitants de cette zone s'en remettent à la mairie et la police afin de trouver une solution à leurs doléances.

La Rédaction

BUROTOP IRIS

ACHETER UN TELEVISEUR SMART N'EST PLUS UN LUXE

VESTEL



32" HD : 119 000 FCFA HT
43" FULL HD : 219 000 FCFA HT
50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT
55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT
65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60

Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056

DONNÉES TOURISTIQUES

Une plateforme interinstitutionnelle envisagée dans le système statistique

L'idée a été exprimée dans l'une des recommandations formulées par les participants à l'atelier de renforcement des capacités des agents en charge de la collecte et du traitement des statistiques du tourisme en République du Congo, tenu à Brazzaville, du 5 au 7 décembre, sous le patronage de la ministre de tutelle, Arlette Soudan-Nonault.

Le séminaire avait pour objectif de contribuer à l'amélioration de la production des données statistiques sur le tourisme, en se fondant sur les recommandations internationales sur les statistiques du secteur de 2008. De façon spécifique, il était question de renforcer les capacités opérationnelles du personnel du ministère du Tourisme et de l'environnement, de l'Institut national de la statistique, du service de la Balance des paiements de la Banque des États de l'Afrique centrale et des services spéciaux transfrontaliers, dans la collecte et la production des statistiques du tourisme ; familiariser les participants aux concepts fondamentaux des statistiques du tourisme ; sensibiliser et mobiliser les différents producteurs des données statistiques du tourisme à la franche collaboration dans le processus de collecte et de traitement des

données.

Sept thèmes ont été développés, entre autres, la présentation du système national des statistiques du tourisme; les aspects liés à l'harmonisation, la coordination et l'intégration des informations touristiques par la maîtrise du cadre de référence ; les responsabilités institutionnelles et l'organisation administrative de la production des statistiques du tourisme ; l'analyse Swot du système des statistiques du tourisme en République du Congo. Des notions qui permettent d'asseoir le système de statistique du tourisme du pays.

Concernant les concepts et définitions de base sur le tourisme, Jeannot Michel Abessolo a amené l'ensemble des participants à les comprendre, à savoir voyages ; fondements théoriques, formes de tourisme ; visiteurs internationaux et visiteurs internes ; mesure des flux de visiteurs. Tous ces concepts développés ont apporté une grande lumière aux participants, principalement sur les critères de catégorisation des touristes.

Au terme des différents échanges et discussions, les participants ont formulé des recommandations lues par le directeur département du Tourisme des Plateaux, Rufin Jean Baptiste



Arlette Soudan-Nonault posant avec les participants ayant reçu leurs attestations Boboutoumouaka-Bossibiaka.

Ils ont recommandé à l'Etat de faciliter la libre circulation des biens et des personnes; mettre en place une plateforme interinstitutionnelle de la collecte des données dans le système statistique du tourisme au Congo; réaliser une enquête nationale sur les motivations et les dépenses touristiques; organiser des campagnes de sensibilisation des décideurs publics, de la société civile, des opérateurs des établissements des industries

touristiques à l'importance de la collecte des données en matière des statistiques; apporter un appui logistique, financier et humain aux directions départementales en matière de collecte, de traitement et de publication des statistiques; promouvoir et renforcer le partenariat INS-ministère du Tourisme et de l'environnement, ministère en charge de l'intérieur, secteur privé.

A l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), les participants ont recommandé la dis-

ponibilité des bourses d'études dans le domaine des statistiques et la poursuite de l'assistance technique avec l'OMT et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) en matière de renforcement des capacités.

Avant de clôturer le séminaire, la ministre Arlette Soudan-Nonault, a remis les attestations à un échantillon de participants sur les quatre-vingt-deux qu'ils étaient. Elle a, dans son mot, remercié le Pnud et l'OMT qui ont accompagné son département dans l'organisation et la réalisation de cet atelier, ainsi que tous les participants pour la qualité des résultats obtenus en trois jours.

« Les recommandations que vous avez formulées nous permettront d'alimenter nos réflexions futures mais, surtout d'améliorer dès à présent la production statistique qui est le facteur clé de décision des investisseurs qui souhaitent venir au Congo. A l'heure où le tourisme se présente à nous comme élément moteur d'une diversification économique indispensable à notre pays, il est primordial de comprendre l'importance d'une visibilité chiffrée du marché », a-t-elle souhaité.

Bruno Okokana

LE FAIT DU JOUR

Jérusalem, la pierre

Jour « historique », jour « sombre », initiative « regrettable », ou décision « courageuse » - c'est selon, les réactions à la déclaration du président américain, Donald Trump, le 6 décembre, reconnaissant Jérusalem comme capitale de l'Etat Hébreux ont été nombreuses et contradictoires. Elles reflètent la réalité du conflit Israélo-palestinien sur lequel la communauté internationale a multiplié des approches depuis des décennies sans jamais qu'une seule soit couronnée de succès.

Egal à lui-même, le 45^e président des Etats-Unis est passé outre les pudeurs et prudences diplomatiques habituelles. La vérité est qu'elles étaient façonnées par une volonté partagée de garder sous bandages les plaies de la lancinante querelle territoriale entre les deux belligérants afin qu'elles suppurent moins. Ses prédécesseurs avaient longtemps maintenu le statu quo sur le destin de la Ville Sainte. Ils confrontaient chaque fois leur désir de franchir le pas aux conséquences que produirait une décision unilatérale prise en contradiction avec le droit international, sans faire de leurs promesses électorales des accomplissements irrépressibles qui ne tiennent pas compte de la réalité sur le terrain.

En décidant de « choquer » les opinons (c'est ainsi qu'est jugée sa sortie du 6 décembre), Donald Trump a soulevé la pierre. Car Jérusalem si désirée, si disputée, si célébrée reste à la fois la pierre d'achoppement et la pierre de touche des

peuples de la région, Israéliens, Palestiniens, entendu, mais aussi bien d'autres qui l'ont en partage. Ils en parlent tous comme leur lieu de vie, ne peuvent admettre qu'elle ne leur appartienne plus à tous, ne souhaitent pas qu'elle n'ait de place que pour étaler leurs contradictions millénaires. C'est pourquoi, peut-être, la déclaration du président américain n'a pas reçu le même écho favorable partout.

La pierre, quand on la soulève avec ses deux mains, c'est qu'elle pèse lourd. Bien souvent, la question que l'on se pose est de savoir comment la ramener au sol sans se faire mal. Si elle reste longtemps suspendue, elle peut, en effet, revenir à vos pieds à une certaine vitesse et vous écorcher les pieds. Ce qui est vrai, aussitôt la décision du président Trump dévoilée, les manifestations de rue ont éclaté en Palestine. Enfin, un peu comme d'habitude quand la tension monte avec Israël, mais cette fois le sujet paraît trop sensible en raison du défi que pose le déménagement annoncé de l'ambassade américaine de Tel-Aviv à Jérusalem.

On sait que depuis près d'une décennie, le processus de paix au Proche-Orient bat de l'aile. Les guerres en Syrie et en Irak, les rivalités entre l'Iran et ses voisins arabes l'ont relégué au tiers plan laissant se développer des initiatives plus ou moins isolées sur le front diplomatique. Le président américain s'est-il peut être engouffré dans cette brèche, comme le fit naguère son

homologue russe, Vladimir Poutine, lorsqu'en l'absence de consensus avec les Occidentaux sur la crise ukrainienne, il ordonna le retour de la Crimée à la « Mère-Patrie ». Depuis, son pays ploie sous le poids des sanctions renouvelées de ses voisins.

A terme, lorsque les diplomates américains aménageront officiellement à Jérusalem, tous leurs homologues étrangers en poste en Israël continueront peut-être d'officialier à Tel-Aviv. Le problème d'Israël, au fond, n'est certainement pas de voir son plus grand allié le rejoindre dans la ville qu'il revendique comme sa capitale éternelle, il est d'établir avec son voisinage des rapports de reconnaissance réciproque. On pense qu'un terrain d'entente dans ce sens avec la Palestine ouvrirait la voie à tous les espoirs, à toutes les désescalades. Epreuve difficile, si l'on considère que l'allié en capacité d'aider Israël à cet aboutissement a pris le risque de rendre la situation encore plus complexe.

A moins que l'initiative du locataire de la Maison-Blanche ne soit un appel du pied lancé aux parties palestinienne et israélienne, afin qu'elles reviennent à la table des négociations. Autrement, la pierre en suspens pourrait déflager en de toutes fines particules et alimenter une nouvelle Intifada (guerre des pierres justement), avec toutes les conséquences dramatiques déjà durement vécues des deux côtés par le passé.

Gankama N'Siah

HUMEUR

Quand l'usurpation des titres est rarement heureuse !

Dans l'entourage immédiat des chefs, il n'est pas rare de constater qu'ouvriers, chauffeurs, personnel du protocole, etc., se font passer pour des adjoints de ceux-ci, au point de parler en leur nom, sans jamais recevoir de mandat. Des chefs de service et autres se font des directeurs, des collaborateurs malintentionnés usurpent les titres des supérieurs. Aucune administration n'est épargnée par ce fléau qui sévit carrément partout, dans les milieux des forces de l'ordre, les hôpitaux, les mairies, etc.

Tenez ! sans gêne aucune, certains sous-officiers se permettent de passer pour des officiers dans des quartiers. Ils sont soit capitaine « Un tel » ou commandant « Tel autre » auprès des civils qui, dans l'ignorance, admettent cet usage du faux. Il en est de même dans des hôpitaux où les filles de salle, les aide-sages-femmes, les infirmiers se passent pour des médecins généralistes, spécialistes de ceci ou de cela. Dans des mairies ce sont des signatures de la hiérarchie qui sont imitées pour délivrer au premier citoyen venu des pièces d'Etat civil, moyennant bien sûr de l'argent, au nom des maires ou des secrétaires généraux. Que c'est dangereux tout ceci !

Dans nos oreilles, arrivent des grincements de dents de plusieurs personnalités civiles, policières, militaires et politico-administratives qui en sont des victimes. Ces usurpateurs des titres réussissent à soutirer les cartes de visite de leur chef pour aller les brandir n'importe où et n'importe comment, dans des situations qui n'ont rien à voir avec la personnalité de leur chef et mettent ces derniers dans de sérieux problèmes.

Ces actes sont bel et bien des infractions pénales qui appellent des sanctions. Car ils causent un préjudice à la personne au nom de laquelle ces tricheurs mentent. Ce comportement a, d'ailleurs, conduit certaines autorités à ne plus avoir des cartes de visite. Dans une administration publique que nous taisons le nom, il avait été constaté que le chauffeur du chef, après l'avoir déposé chez lui à la maison, se promenait avec les cartes de visite de celui-ci et se passait pour l'un de ses conseillers auprès des tiers. Allez-y comprendre la suite. C'est méchant.

Généralement, il y a toujours un temps de latence au cours duquel l'usurpateur court sans être appréhendé. C'est pendant ce temps qu'il réalise toutes ses sales besognes préméditées au nom de la victime, c'est-à-dire de la personne dont le titre a été usurpé. Mais, attention, le voleur n'a que neuf jours. Encore que dans certaines structures, de faux collaborateurs qui ont agi de la sorte ont été surpris en flagrant délit, perdant sur le coup la confiance de la hiérarchie. Nombreux sont ceux qui ont pris la poudre d'escampette après ces actes sordides, abandonnant définitivement leur travail par honte. Dans une administration quelle qu'elle soit, l'ouvrier est l'ouvrier, le chef de service est le chef de service, le directeur est le directeur, le médecin est le médecin, le facteur est le facteur, l'administrateur-maire est l'administrateur-maire, ainsi de suite. Alors pourquoi, diable, usurper le titre qui ne vous appartient pas ?

Faustin Akono

ADOPTION DES ENFANTS À POINTE-NOIRE

La présidente de l'association Sodios s'insurge contre des pratiques douteuses

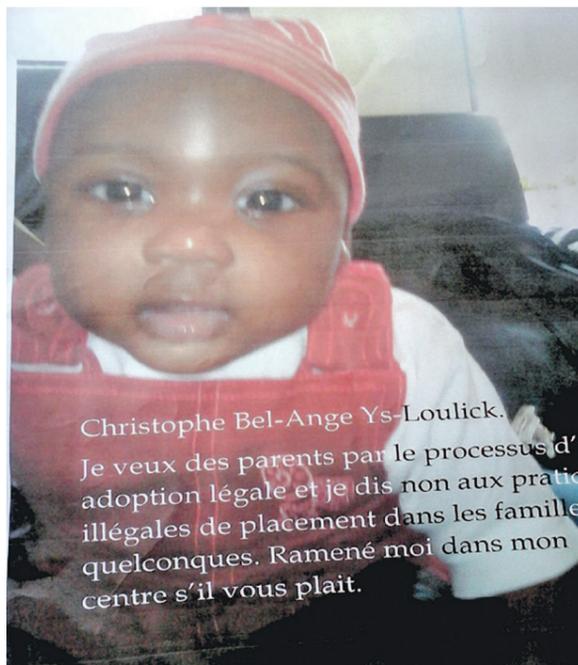
Bernadette Bephangayahou, gestionnaire de l'orphelinat Lumière de l'Espérance, lance un cri du cœur pour que cessent des méthodes illégales d'adoption des enfants, très récurrentes et plus qu'inquiétantes dans la capitale économique du Congo.

La présidente de la Fondation Sodios a levé la voix après la récupération dans son orphelinat, six mois après, de Bel-Ange Christophe Ys Lounick, à la suite d'une main levée dolosive délivrée par la présidente du tribunal pour enfants, et exécutée par un huissier de justice accompagné de la force publique.

De parents inconnus, cet enfant est né le 7 mai 2017. Il jouit de l'association Sodios, située à Ngoyo, d'un placement administratif auprès du juge des enfants. Il y a trois mois, l'orphelinat a reçu d'une dame un appel téléphonique lui demandant de vouloir adopter un enfant. Arrivée sur place, tous les documents et renseignements concernant l'adoption ou le parrainage lui ont été présentés. Il lui a été signifié, en plus, que la procédure d'adoption ne peut commencer qu'après les six mois révolus de l'âge de l'enfant une fois considéré comme pupille de l'Etat.

Cette dame, établie en France, devait enclencher la procédure légale dans ce pays pour la délivrance de l'agrément et le rapport psychologique. Seulement, rien n'y fut fait jusqu'à ce jour mais la dame a argué qu'elle avait une personne au tribunal qui pouvait diligenter l'affaire autrement. Contre toute attente, c'est l'huissier de justice accompagné de la force publique qui vont récupérer le bébé à l'orphelinat Lumière de l'Espérance pour l'amener chez la dame, sans suivre la procédure réglementaire en la matière, foulant ainsi au pied la loi n° 04-2010 du 10 juin 2010 portant Protection de l'enfant en République du Congo. Cette loi stipule, en son article 3, que « l'intérêt supérieur de l'enfant est sa considération primordiale dans toutes les mesures et décisions le concernant ».

Des cas récurrents d'enlèvement d'enfants dans les orphelinats



Le bébé Bel Ange / crédit photo «Adiac»

Ce cas n'est malheureusement pas anodin en matière d'adoption illégale des enfants à Pointe-Noire. En 2014, un bébé de neuf mois, de sexe féminin, abandonné à Mpaka, a été déposé à l'orphelinat par les services de gendarmerie de ce quartier. Quelque temps après, il a été récupéré de force par la force publique accompagnée d'un huissier de justice sur simple présentation d'une main élevée et l'ordonnance de place-



Bernadette Bephangayahou, présidente de l'association Sodios Photo

ment provisoire au nom d'une dame qui devenait, de facto, sa maman. Toutes les tentatives pour récupérer cet enfant sont restées infructueuses à ce jour.

Le bébé Saint Bernard, abandonné par sa mère deux heures après sa naissance et déposé par la gendarmerie à Lumière de l'Espérance, a été récupéré par la force publique et un huissier de justice de la même façon. « *Pire encore explique Bernadette Bephangayahou, les enfants mineurs en danger, ceux qui subissent des sévices corporels graves de la part de leurs parents, que nous recevons par le biais des commissariats et les services gendarmerie, amenés devant la juge des enfants, sont remis à leurs parents bourreaux sans raison évidente. Aussi nous demande-t-elle avec l'orphelinat Village muana de ne plus exercer ce service social et de placer les enfants au centre social Jean-Baba alors que ce dernier n'a qu'une capacité de dix places* », a regretté la présidente de Sodios.

Des jumeaux déposés par les services de la gendarmerie, en mai 2017, ont été remis à des tiers sur simple main levée. Le 10 août de la même année, une fillette retirée à l'orphelinat a été placée à la pouponnière Jean-Baba et quelque temps plus tard, elle se retrouvait chez une des familles d'accueil sans explications.

Récemment le 5 décembre, un huissier de justice accompagné de la force publique ont récupéré à l'orphelinat un bébé, reçu cinq jours après sa naissance par le biais de la gendarmerie et régularisé par un placement administratif auprès du juge des enfants.

Ces pratiques éhontées ont poussé Bernadette Bephangayahou à interpeller les autorités du département et du pays, en particulier le ministère de la Justice, pour qu'elles prennent fin dans les orphelinats. « *Aujourd'hui, nous avons peur d'aller déclarer un bébé au tribunal des enfants pour ne pas le voir, les jours qui suivent, être récupéré par des tiers avec un simple placement provisoire. Ces transactions douteuses mettent l'enfant en danger car il est sacrifié et on lui vole ce qu'il a de plus cher, sa dignité* » a-t-elle conclu.

Hervé Brice Mampouya

SÉCURITÉ

L'opération Uppercut plus 2017 officiellement lancée

Le coup d'envoi a été donné par le colonel de police Serge Pépin Itoua Poto, directeur départemental de la police au Kouilou et à Pointe-Noire, à l'occasion du rassemblement régimentaire du 9 décembre, au camp 31-juillet, en présence d'autres corps de la force publique évoluant dans ces départements.

Limitée dans le temps et dans l'espace, l'opération Uppercut plus 2017 s'inscrit dans le cadre du renforcement de la sécurisation des biens et des personnes en période des fêtes de fin d'année et de Nouvel an. Elle implique toutes les composantes de la force publique évoluant à Pointe-Noire et au Kouilou. Cette initiative s'appuie sur une autre opération de police permanente dans ces départements, notamment l'opération Arraignée 2 spécialisée dans la lutte contre le grand banditisme. Devant la troupe, le colonel de police Serge Pépin Itoua Poto a indiqué que divers dispositifs sont mis sur le terrain en vue de la bonne exécution de cette opération, à savoir la lutte contre le banditisme sur la voie publique; les nuisances sonores; le grand banditisme; l'immigration clandestine; les violences en milieu scolaire; la détention illégale d'armes de guerre; les fumoirs



Le colonel de police Serge Pépin Itoua Poto s'adressant à la troupe (Photo Adiac)

et l'investigation criminelle. Le colonel Serge Pépin Itoua Poto a aussi saisi cette opportunité pour mettre en garde tous les éléments de la force publique susceptibles de commettre des actes qui peuvent ternir l'image de leur corporation. «Comme vous le savez, les fins d'années ont toujours été propices aux

fauteurs de trouble à la quête perpétuelle du gain facile et d'autres avantages. Ainsi, les départements de Pointe-Noire et du Kouilou ne sauraient être le théâtre des faits attentatoires à l'ordre public. Les auteurs de ces actes seront traités jusqu'à leur dernier retranchement. L'autorité de l'Etat doit être ré-

affirmée partout dans ces départements et, en ma qualité de contrôleur opérationnel de l'opération Uppercut 2017, je mets en garde tous ceux qui, dans tous les cas, vont tenter par leur comportement à ternir l'image de la corporation militaire et policière. Ils seront punis conformément au règle-

ment. Nous devons montrer à la population l'exemple d'une force publique non tracassière mais plutôt républicaine », a déclaré le colonel.

Notons que près de huit cents policiers et militaires sont engagés pour la bonne exécution de l'opération Uppercut plus 2017.

Séverin Ibara

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



FOOTBALL

Les premières académies au Congo attendues en 2018

Jean Michel Bénézet a dévoilé, au cours d'une conférence de presse qu'il a animée le 8 décembre, au ministère des Sports et de l'éducation physique, le projet ambitieux de la Confédération africaine de football (CAF) consistant à doter le Congo de six académies de football.

Le président de la CAF, Hamad Hamad, avait, après son passage à Brazzaville, instruit les experts de la confédération pour venir appuyer le Congo dans la formation des jeunes. Jean Michel Bénézet, qui pilote ce projet, a débuté sa mission par la visite des infrastructures sportives de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Owando et Ouesso avant de tirer les enseignements nécessaires.

« Nous avons visité le Centre national de formation de football (CNFF). Ensuite, nous sommes rendus à Ignyé en s'arrêtant au Complexe la Concorde. Nous étions à Pointe-Noire pour visiter le site de Franco-Anselmi, à Dolisie, Owando et Ouesso. L'idée a germé qu'il était temps pour le Congo de lancer un projet d'ouverture d'académies des jeunes talents. Ce ne sont pas les talents qui manquent au Congo. Simplement, il faut savoir les détecter et s'en occuper », a commenté le conseiller spécial du président de la CAF en matière de football.

Les sites choisis pour abriter ces académies sont le CNFF et Ignyé pour le compte de Brazzaville, le stade Franco-Anselmi à Pointe-Noire, Dolisie, Owando et Ouesso. « L'idée est de retravailler et de réhabiliter

un certain nombre de structures sportives, en particulier les hébergements et les terrains de sports de façon à pouvoir accueillir, dans un bref délai, les futurs pensionnaires de cette académie », a expliqué Jean Michel Bénézet, annonçant, d'ailleurs, l'ouverture des premières académies, en octobre 2018.

« Le challenge est énorme. Puisqu'il y a devant nous neuf mois pour organiser ces académies. Il faut détecter les talents et trouver les éducateurs pour qu'en octobre 2018, les premiers pensionnaires puissent rentrer. Le but est de regrouper, à travers l'immense plan de détection, environ vingt à vingt-cinq joueurs de talents par académie. Ce qui nous en ferait cent cinquante pensionnaires de 15 à 16 ans qui intégreront ces académies sur un programme spécifique de football », a précisé le délégué de la CAF.

Selon lui, cette formation footballistique sera aussi liée à une formation académique autrement dite sportive. Car académie, a-t-il précisé, est ouverte aux enfants scolarisés et déscolarisés. Et les pensionnaires bénéficieront de deux types d'enseignements (général et technique). Le travail à faire consiste à construire des infrastructures qui doivent abriter ces académies. Mais dans l'urgence, les animateurs de ce projet procéderont à la réhabilitation ou rénovation de quelques infrastructures ciblées. « Sur le CNFF, il n'y a pas de problème, l'espace est là. Nous n'avons que le stade annexe

à réhabiliter. A Ignyé nous avons deux ou trois mois maximum pour qu'une rénovation soit faite. Ces deux sites seront prêts en octobre. Franco-Anselmi va prendre un peu plus de temps. La première solution serait de loger les pensionnaires au lycée Victor-Augagneur, mais ils s'entraîneraient au Complexe sportif de Pointe-Noire. Nous allons aménager, dans un premier temps, les locaux du stade Denis-Sassou-N'Guesso pour intégrer l'académie. »

Jean Michel Bénézet n'a pas animé la conférence tout seul. Il était accompagné de Christian Lagnidé, expert de la CAF spécialisé dans l'économie du sport. Le patron de LC2 Afnex a complété que ce projet correspondait à la vision de l'actuel président de la CAF. Il a précisé que faire du football, il n'y a rien à inventer, il n'y a que de l'organisation.

« Et les conditions étant réunies, notamment la volonté politique, celle de la CAF, les collaborateurs, les installations, qu'est ce qui manquerait ? », s'est-il interrogé. Il a annoncé pour les 14 et 15 décembre, la tenue d'un workshop pour la restitution de leurs travaux, tout en souhaitant « recevoir également les avis des uns et des autres ainsi que du grand public, afin que le projet commun, c'est-à-dire ce que veut le gouvernement, le ministère, la CAF et la population soit validé par tous. Ce qui pourrait déboucher sur un vrai championnat comme il se doit. Et que le Congo donne un exemple », a indiqué l'expert de la CAF.

James Golden Eloué

CIRGL

Rencontre à Brazzaville entre Denis Sassou N'Guesso, Joseph Kabila et Joao Lourenço

Le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso, a reçu à Brazzaville, le 9 décembre, ses homologues de la RDC, Joseph Kabila Kabange, et d'Angola, Joao Manuel Gonçalves Lourenço, dans le cadre d'un mini-sommet sur la région des Grands lacs dont il a pris la présidence le 19 octobre dernier.

Le communiqué de presse publié à l'issue de la rencontre passe en revue les questions d'intérêt régional, africain et international et souligne la volonté des trois dirigeants d'œuvrer à la consolidation des relations qui unissent leurs pays. Denis Sassou N'Guesso, Joseph Kabila et Joao Manuel Lourenço ont ainsi salué la tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du sommet Union africaine-Union européenne et les engagements pris par les deux parties sur la crise migratoire et le trafic des êtres humains.

Les trois chefs d'Etat ont exprimé leur satisfaction suite à l'aboutissement du processus électoral au Kenya avec l'élection du président Uhuru Kenyatta, mais au regard des tensions qui l'ont suivi, ils appellent les parties à privilégier le dialogue. Ils sont préoccupés par la persistance des violences en République centrafricaine et demandent à la communauté internationale, dont les forces stationnent sur le terrain, de continuer à œuvrer à la

stabilisation et à la réconciliation nationale dans ce pays.

La publication du calendrier électoral en République démocratique du Congo (RDC) a aussi fait réagir les trois dirigeants, qui la considèrent comme « une avancée majeure » dans l'application des accords du 31 décembre 2016 appelant à la sortie de crise par l'organisation d'élections générales l'année prochaine. Indignés par l'attaque de Beni (RDC), le 8 décembre, du contingent de la Monusco, dans laquelle une quinzaine de soldats de la paix ont trouvé la mort, les chefs d'Etat ont insisté pour que la communauté internationale accentue la pression contre les rebellions ougandaises, LRA et ADF, « des groupements terroristes à traiter tels quels », disent-ils.

En fonction depuis le mois de septembre dernier, le président angolais a reçu de ses pairs des félicitations pour « la sagesse avec laquelle il conduit les destinées de son pays depuis son élection ». Sa première sortie officielle était justement sa venue à Brazzaville durant la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (CIRGL), organisée le 19 octobre, en présence de ses homologues des deux Congo, de la Centrafrique, du Rwanda et de la Zambie.

Gankama N'Siah

RÉFLEXION

Et Donald Trump commit l'erreur historique ...

Nul ne peut dire aujourd'hui ce qu'il sortira de la décision, annoncée mercredi dernier par Donald Trump, d'installer à Jérusalem l'ambassade des Etats-Unis, mais ce qui est certain, c'est qu'elle accélère fortement la déstabilisation de cette partie du monde, qu'elle crée donc les conditions d'une crise généralisée dont le pire peut sortir à tout instant.

Expliquons-nous sur ce point en quelques mots.

1) Jérusalem n'est pas une ville comme les autres. Elle fut le berceau des trois religions monothéistes qui y coexistent depuis des siècles : le Christianisme, l'Islam, le Judaïsme. Elle est de ce fait perçue sur les cinq continents comme un Lieu Saint qui ne peut être annexé par personne même si elle se trouve située géographiquement au cœur de l'Etat d'Israël. La transformer en capitale diplomatique par une puissance extérieure, aussi imposante soit-elle, sans qu'une telle décision ait été approuvée au préalable par les peuples qui y vivent constitue une erreur, une faute, que l'Histoire condamnera à coup sûr.

2) La décision prise par Donald Trump est d'autant plus regrettable qu'elle ne résulte pas d'une négociation conduite avec les peuples concernés, mais seulement du lobbyisme intérieur, financier et idéologique, qui lui a permis de se faire élire à la présidence des Etats-Unis il y a tout juste un an. Ce sont, en effet, les proches

de Donald Trump, et notamment son gendre, Jared Kushner, qui ont mené la bataille pour le moins discutable ayant abouti à la décision de transférer l'ambassade américaine à Jérusalem. Cette décision ne reflète donc en rien la volonté du peuple américain.

3) Prise dans un moment où les tensions entre Israéliens et Palestiniens s'aggravent au point de faire craindre une nouvelle «intifada», l'initiative du locataire de la Maison-Blanche jette de l'huile sur un feu qui couve depuis des décennies. Les troubles vécus ces quatre derniers jours dans la Bande de Gaza, en Cisjordanie, et même dans les quartiers populaires de Tel Aviv, la capitale d'Israël, sont le signe annonciateur d'une dérive guerrière qui pourrait embraser très vite le Proche et le Moyen-Orient. Autrement dit provoquer un conflit pire que la guerre dite « des Six jours » il y a cinquante ans.

4) Le danger est d'autant plus grand que cette partie du monde est en proie à de grands troubles en raison, d'une part, de la crise économique provoquée par la chute brutale des cours du pétrole sur les marchés mondiaux et, d'autre part, de la guerre larvée que se livrent les deux principales puissances de la région, à savoir l'Arabie Saoudite et l'Iran. Perçu comme une provocation par l'ensemble du monde arabe, le déplacement de l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem ne peut qu'inciter Ryad et Téhéran à rivaliser, donc

à surenchérir dans la riposte diplomatique, voire même guerrière qui se dessine.

5) Parce qu'elles détiennent l'arme nucléaire et possèdent un puissant arsenal militaire, les autorités israéliennes croient naïvement qu'elles pourraient une fois de plus vaincre les pays qui les entourent, qui les encerclent. Elles commettent ce faisant la pire des erreurs car, l'Histoire l'a démontré à maintes reprises tout au long des derniers siècles, la force militaire ne tient pas durablement devant les marées humaines. Que pèseraient, en effet, les neuf ou dix millions de citoyens israéliens face aux centaines de millions d'Arabes et de Musulmans qui les entourent si ceux-ci se lançaient à l'assaut de Jérusalem un jour prochain ?

De ce qui précède et qui relève du simple bon sens surgit l'évidence suivante : la seule façon d'étouffer le feu qui couve dans cette partie du monde est de préserver le statut de Ville Sainte reconnu à Jérusalem par le monde entier. La survie d'Israël, mais aussi la paix du monde en dépendent.

Qu'il nous soit donc permis de le dire avec force, ici et maintenant, nous qui ne cachons pas notre sympathie pour ce pays courageux et pour ce peuple qui a subi dans le passé les pires tourments.

Jean-Paul Pigasse